



Risque de poursuites?

Par **Toto0909**, le **01/07/2020** à **14:59**

Bonjour,

Mon ami s'est fait flashé en Belgique à 91km/h au lieu de 50km/h.

Nous avons reçu une amende je sais qu'il ne risque pas de perdre de points mais vu la gravité de l'infraction est ce possible qu'il doit passer devant un tribunal Belge ?

Merci

Par **Visiteur**, le **01/07/2020** à **16:48**

Bonjour

Pour un tel dépassement, on est normalement cité devant le tribunal de police. Mais pour un Français, cela semble s'arrête à l'amende.

<https://www.lefigaro.fr/automobile/pv-a-l-etranger-quels-etats-peuvent-ils-vous-poursuivre-avec-quelles-consequences-20190715>